

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **1 décembre 2008**

Décision n° **B-2008-0505**

commune (s) :

objet : Prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la
Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision NET 4

service : Direction générale - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 novembre 2008

Compte-rendu affiché le : 2 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédriani, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mmes Elmalan, Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier, Kimelfeld (pouvoir à M. Darne J.), Arrue, Barge (pouvoir à M. Assi), Sécheresse (pouvoir à M. Brachet), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Gelas), Bouju (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Daclin.

Bureau du 1 décembre 2008

Décision n° B-2008-0505

objet : **Prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision NET 4**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant des prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine.

La présente décision concerne le lot n° 2 : subdivision NET 4.

Le présent marché est un marché ordinaire passé pour une durée de quatre ans à compter de sa notification. Le marché a été estimé à 2 200 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres, le 24 octobre 2008, a classé les offres et désigné celle de l'entreprise Vergnais comme offre économiquement la plus avantageuse et attribué le marché à cette dernière.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché concernant les prestations de fauchage, d'entretien des fossés et accotements de voirie sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 : subdivision NET 4 - et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Vergnais, pour un montant de devis quantitatif estimatif de 1 829 419,25 € HT.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - centre budgétaire 5830 - centre de gestion 583 400 - fonction 813 - compte 611 217.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2008.